

## SÉNAT

Le mercredi 20 janvier 1960

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

## NOUVEAU SÉNATEUR

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'informer le Sénat que le greffier a reçu du secrétaire d'État intérimaire du Canada un certificat établissant que l'honorable Henri Courtemanche, C.P., a été appelé au Sénat.

## PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU SÉNATEUR

**Son Honneur le Président** informe le Sénat qu'un sénateur attend à la porte pour être présenté.

L'honorable Henri Courtemanche, C.P., de Mont-Laurier, Québec (Division électorale de Rougemont) présenté par l'honorable M. Aseltine et l'honorable M. Méthot, remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, puis le sénateur, en présence du greffier, prête le serment prescrit par la loi et prend son siège.

**Son Honneur le Président** informe le Sénat que l'honorable sénateur Courtemanche a prononcé la déclaration de qualification et y a souscrit, comme l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire tenu de recevoir ladite déclaration et d'en être témoin.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable W. M. Aseltine: Honorables sénateurs, je dépose sur le Bureau les documents suivants:

Rapport de la Commission du tarif, concernant l'enquête ordonnée par le ministre des Finances sur les change-disques automatiques, numéro de référence 123 (en partie) (textes anglais et français), du 20 octobre 1959, ainsi que le compte rendu sténographié des délibérations (texte anglais).

Accords sur les routes d'accès aux ressources intervenus entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces d'Alberta, 23 décembre 1959; du Manitoba, 21 décembre 1959; d'Ontario, 22 décembre 1959; de la Nouvelle-Écosse, 14 décembre 1959; du Nouveau-Brunswick, 14 décembre 1959; de l'Île du Prince-Édouard, 15 décembre 1959; et de Terre-Neuve, 15 décembre 1959 (texte anglais).

Accord intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Saskatchewan concernant la construction du pont-route enjambant le bras nord de la rivière Saskatchewan dans la ville de Prince-Albert (texte anglais).

Rapport sur la gestion des allocations aux invalides du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 12 de la loi sur les invalides, chap. 55, Statuts de 1953-1954 et lois modificatrices (texte anglais).

Rapport sur la gestion des allocations aux aveugles du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 12 de la loi sur les aveugles, chap. 17, S.R. 1952 et lois modificatrices (texte anglais).

Rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière terminée le 31 mars 1959, en conformité de l'article 10 de la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, chap. 74, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Décret ministériel C.P. 1959-314 du 19 mars 1959, autorisant le mode d'affectation des primes à verser en vertu de la Loi sur les pêcheries pour l'année financière 1958-1959, et exposé montrant comment ont été effectués les paiements, conformément à l'article 4 de la Loi sur les pêcheries en eaux profondes, chapitre 61, S.R. 1952. (Texte anglais).

Rapport du Président et relevé des comptes de la Banque d'expansion industrielle pour l'année financière terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 29(4) de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre 151, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

## BILL CONCERNANT LE CODE CRIMINEL (PEINE CAPITALE)

## PREMIÈRE LECTURE

L'honorable David A. Croll présente le bill S-6, tendant à modifier le Code criminel.

L'honorable M. Macdonald: Explications!

L'honorable M. Croll: Honorables sénateurs, l'objet du présent bill est d'abolir la peine capitale. Cette mesure est identique à celle dont est saisie l'autre Chambre où cette question a fait l'objet de discussions au cours de deux sessions précédentes. Je crois qu'il est temps que le Parlement exprime ses vues sur ce problème intéressant l'homme. Lorsque ce bill en sera à l'étape de la deuxième lecture, j'ai l'intention de demander qu'il soit réservé afin de voir ce qui se passera à la Chambre des communes à ce sujet. Si le bill y est adopté, je demanderai la permission de retirer le mien.

(Le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Croll: Le mercredi 24 février.

## LE DIVORCE

## RAPPORTS DU COMITÉ

L'honorable Arthur W. Roebuck présente le 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent des divorces.

*L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:*

1. Le Comité demande l'autorisation de siéger pendant les ajournements du Sénat, ainsi que pendant les séances du Sénat.